

**PROFIL DE POSTE
PSYCHOLOGUE
SERVICE DE PSYCHIATRIE DE L'ADULTE B**

Libellé de la fiche métier de rattachement : Psychologue hospitalier

Code métier : 10P10

SITE : Centre de Psychiatrie

POLE/SERVICE : Psychiatrie de l'adulte B

IDENTIFICATION DU POSTE

N° de poste de travail (renseigné par la DRH)

Grade : Psychologue

Quotité de travail : 60 %

Service : Psychiatrie de l'adulte B

Praticien responsable du pôle : Dr FENEON

Praticien responsable du service : Pr P-M. LLORCA

Direction référente du pôle : Mme A. VALERY

PRESENTATION DU SERVICE

Le service de Psychiatrie B fait partie du pôle de psychiatrie du CHU de Clermont-Ferrand, aux côtés de la psychiatrie A, de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et du service d'addictologie. Il est responsable du secteur 63G09, couvrant notamment les communes de Cournon et Billom. Le service comprend trois unités d'hospitalisation complète : Dômes (24 lits), Pariou (19 lits) et l'Unité d'Hospitalisation à Durée Limitée (10 lits), ouverte en septembre 2023. Le service dispose également de trois structures d'hospitalisation de jour : un hôpital de jour de psychiatrie générale, un hôpital de jour spécialisé dans les troubles des conduites alimentaires et un hôpital de jour ECT et thérapies innovantes. Plusieurs structures ambulatoires sont situées sur le site hospitalier, comprenant consultations psychiatriques et unité de psychiatrie de liaison. Le service compte également plusieurs centres experts schizophrénie, troubles bipolaires et dépression résistante qui sont des plateformes de soin et de recherche spécialisées et permettent la réalisation d'évaluations à visée diagnostic ou thérapeutiques à la demande de professionnels.

FONCTIONS ET ACTIVITES

- **Évaluation clinique et psychologique**

- Réaliser des évaluations psychologiques standardisées (entretiens cliniques, échelles psychométriques, questionnaires de santé mentale).
- Adapter les modalités d'évaluation aux contextes de soin et de recherche (respect des protocoles, conditions standardisées, suivi longitudinal des patients).

- **Interventions psychosociales**

- Concevoir et animer des interventions de groupe (éducation thérapeutique du patient, remédiation cognitive, etc.).

- **Activités de recherche**

- Contribuer aux travaux scientifiques du service (participation aux réunions méthodologiques, implication dans la collecte des données, relecture d'outils et de documents scientifiques, contribution à l'interprétation clinique des résultats)
- Veiller au respect des exigences éthiques en recherche (consentement éclairé, confidentialité, protection des données personnelles).

- **Travail institutionnel et coordination**

- Participer aux réunions cliniques et institutionnelles.
- Assurer la rédaction des comptes rendus cliniques et de recherche.
- Garantir la transmission orale et écrite des informations nécessaires à la continuité des soins.

- **Formation et enseignement**

- Participer, selon les besoins, à l'encadrement et à la formation des étudiants accueillis dans le service.

CAPACITES REQUISES

Le (la) psychologue devra être capable de :

- Avoir de bonnes connaissances en psychiatrie.
- Avoir le sens du travail en équipe.
- Avoir une bonne maîtrise des tests neuropsychologiques
- Avoir une formation en psychothérapie.
- Avoir une formation en éducation thérapeutique ou accepter de se former.
- Animer des groupes
- Faire preuve d'organisation, d'autonomie et de mobilité

DIPLOME ET FORMATION REQUIS

- DESS ou master 2 de psychologie clinique
- Bonne maîtrise des outils de diagnostic et d'évaluation psychologique

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE

- Flexibilité des horaires
- Repos : week-ends et jours fériés
- Congés en concertation avec ses collègues
- La durée d'affectation est contractuelle pour la période du contrat